

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le 27 avril, à 18h30, les membres du Conseil Municipal convoqués le 23 avril 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Frédéric DARBON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Frédéric DARBON, Karim LACARNE, Isabelle SAUVAGE, Jean-Luc VALLET, Virginie GUEY, Marie LADENISE, Didier SERVOISE, Alexandre JAYAT, Candide ABALAIN, Corinne SERVOISE, Vincent GENRE, Nicolas DARBON, Olivier TASTE, Sandra DEDIEU, Patrick DELETANG, Elisabeth GANDEMER, Pierre ROBIN, Vanessa GAUTIER, Patrick ETESE, Christophe DAMOUR.

Absent avec pouvoir : 1

Thierry PASQUIN a donné pouvoir à Vincent GENRE .

Absentes non représentées : 2

Annie KAISER, Martine ROUX.

Votants : 21

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Karim LACARNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2026-41 Suppression et création d'un emploi permanent dans le cadre d'un avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-SUPPRIME au 1^{er} mai 2026 l'emploi permanent suivant à la suite d'un avancement de grade :

Filière technique

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 4

→ A compter du 01/05/2026

-CREE au 1^{er} mai 2026 l'emploi permanent suivant à la suite d'un avancement de grade :

Filière technique

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

→ A compter du 01/05/2026

-ADOpte le tableau des effectifs modifié à compter du 1^{er} mai 2026.

-PREcISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,

Chanceaux-sur-Choisille, le 27 avril 2026,

Le Secrétaire de séance,


Karim LACARNE.

Le Maire,


Frédéric DARBON.



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,*
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*